



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 mars 2023 — N° 28

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter le jeune Zackary Nadeau, triple médaillé d'or aux Championnats du monde de karaté.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'autisme.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter M. Mathieu Gélinas pour avoir relevé le défi Crinqué contre la SP.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme L'Avenue Hébergement communautaire.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Rita Morin et à M. Roger Hébert à l'occasion de leur 60^e anniversaire de mariage.

29 mars 2023

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de féliciter les athlètes de la délégation lavalloise ayant participé aux Jeux du Québec.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'importance de l'union des forces francophones canadiennes afin de renverser le déclin de la langue française au pays.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de commémorer le 15^e anniversaire du naufrage de L'Acadien II.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mario Demers, créateur du kinball.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner les performances sportives de la nageuse Madeleine Sévigny Lanthier.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner la tenue de journées de rayonnement par l'Association Hôtellerie Québec et l'Association québécoise des spas.

29 mars 2023

M. Drainville (Lévis) fait une déclaration afin de féliciter Mme Doriana Tesa Basilua Londa, lauréate du Prix d’alphabétisation du Conseil de la fédération.

À 9 h55, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

Moment de recueillement

Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 28 mars 2023, que lui a adressée M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, l’informant de la réintégration de Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette–Saint-Maurice, au caucus du groupe parlementaire formant le gouvernement.

(Dépôt n° 474-20230329)

Présentation de projets de loi

M. Dubé, ministre de la Santé, propose que l’Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 15 Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace

La motion est adoptée.

En conséquence, l’Assemblée est saisie du projet de loi n° 15.

29 mars 2023

Dépôts de documents

Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Université de Montréal, en date du 11 mai 2022.

(Dépôt n° 475-20230329)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 10 concernant l'échéancier de remplacement du toit du Stade olympique, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 février 2023 par M. Bérubé (Matane-Matapédia).

(Dépôt n° 476-20230329)

Mme la présidente dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et temps de paroles pour la période des questions, les déclarations de députés, les débats restreints et les affaires inscrites par les députés de l'opposition;

(Dépôt n° 477-20230329)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 29 mars 2023.

(Dépôt n° 478-20230329)

29 mars 2023

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 28 mars 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 479-20230329)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 819 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation de la compensation financière aux ressources de type familial à l'adulte pour contrer l'inflation.

(Dépôt n° 480-20230329)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

29 mars 2023

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal (Mercier), et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme que le patrimoine bâti est un témoin important de notre histoire nationale;

QU'elle souligne les difficultés importantes rencontrées par les propriétaires de bâtiments patrimoniaux à assurer leurs propriétés;

QU'elle souligne que la préservation et la protection de notre patrimoine est dans l'intérêt collectif des Québécois;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'entreprendre des actions pour favoriser l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux du Québec dans le but de protéger et préserver patrimoine bâti pour les générations futures.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à la sergente Maureen Breau de la Sûreté du Québec, décédée en devoir;

QU'elle souligne le travail essentiel des milliers d'hommes et de femmes œuvrant au sein de nos corps policiers, et qu'elle leur réitère son support indéfectible;

29 mars 2023

QU'enfin, elle observe une minute de silence, en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des problèmes informatiques affectant la rémunération des fonctionnaires québécois, tels que des heures non payées, des augmentations salariales non versées ou encore des sommes versées en trop;

QU'elle reconnaisse que ces problèmes informatiques ont un impact important sur les salariés affectés;

QU'elle prenne acte que le système SAGIR est sous la responsabilité directe du ministre de la Cybersécurité et du Numérique;

QU'enfin, elle exige que le gouvernement s'engage à prendre les actions nécessaires afin de corriger les problématiques actuellement vécues de certains employés au niveau de la rémunération, et ce, dans les plus brefs délais, et à poursuivre les travaux nécessaires à la modernisation du système de paie gouvernemental.

29 mars 2023

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 43 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Zaga Mendez (Verdun), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime ses inquiétudes de voir l'augmentation de la production pétrolière et gazière au Canada venir interférer avec les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques;

QU'elle réitère sa demande au gouvernement canadien, telle qu'adoptée à l'unanimité par motion le 22 septembre 2021, d'interrompre toute subvention directe ou indirecte aux entreprises pétrolières et gazières avec l'argent des Québécois et Québécoises.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE la députée de Laviolette-Saint-Maurice soit nommée membre permanente de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement de la députée de Laporte.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

29 mars 2023

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 28 mars 2023, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun) et M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

29 mars 2023

À la fin de son intervention, Mme Garceau (Robert-Baldwin) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste de prévoir convertir seulement 8 % de l'ensemble des places non subventionnées au Québec en places subventionnées.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, et Mme Garceau (Robert-Baldwin), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le manque d'ambition de son budget 2023-2024 qui ne contient pas les investissements suffisants pour faire pleinement face à la crise climatique et protéger de façon réelle et adéquate la biodiversité et l'eau au Québec.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Garceau (Robert-Baldwin) et Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au début de son intervention, M. Grandmont (Taschereau) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour le déséquilibre inacceptable entre les investissements dans les transports en commun et ceux dans le réseau routier dans le budget 2023-2024.

29 mars 2023

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Grandmont (Taschereau), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Prass (D'Arcy-McGee) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget 2023-2024 qui ne vise pas à répondre aux crises sociales actuelles, particulièrement celles de la santé mentale et de l'itinérance, et qui ne tient pas suffisamment compte des besoins des personnes handicapées ou avec un trouble du spectre de l'autisme.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Grandmont (Taschereau) et Mme Prass (D'Arcy-McGee), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au début de son intervention, Mme Ghazal (Mercier) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son budget 2023-2024 qui n'est pas à la hauteur des défis énormes du système d'éducation qui mettent à mal la réussite des élèves, tels que la pénurie de main-d'œuvre, la vétusté des écoles et le système à trois vitesses à l'origine de la ségrégation scolaire.

29 mars 2023

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Grandmont (Taschereau), Mme Prass (D'Arcy-McGee) et Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Fortin (Pontiac) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son cinquième budget consécutif qui ne prévoit aucune somme visant à implanter un ratio sécuritaire infirmières-patients au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Grandmont (Taschereau), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Ghazal (Mercier) et M. Fortin (Pontiac), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 13 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

29 mars 2023

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Grandmont (Taschereau), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Ghazal (Mercier) et M. Fortin (Pontiac), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Labrie (Sherbrooke) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son budget qui ne prévoit pas les sommes nécessaires afin de faire face à la crise en santé mentale.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Grandmont (Taschereau), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Ghazal (Mercier), M. Fortin (Pontiac) et Mme Labrie (Sherbrooke), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au début de son intervention, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2023-2024 qui annonce la fin du développement de logements sociaux au Québec et la privatisation des investissements publics en habitation.

29 mars 2023

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Grandmont (Taschereau), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Ghazal (Mercier), M. Fortin (Pontiac), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Treize heures trente minutes se sont écoulées depuis le début du discours de M. Girard, ministre des Finances. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 97 du Règlement, le débat sur une motion proposée par le deuxième groupe d'opposition sous la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition est remis au mercredi 5 avril 2023.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, propose que le projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 3 est adopté.

29 mars 2023

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York.

Le débat est ajourné au nom de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce).

À 18 h 30, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 mars 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 43)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)